

Impôt sur le revenu—Loi

Will Rogers a dit un jour que ce qu'il y avait de plus grave dans l'imposition ce n'était pas tellement le fait de prélever les impôts, mais plutôt la façon dont on les dépensait. Il serait beaucoup plus intéressant de relater à la Chambre les horribles histoires que nous devons entendre chaque année lorsque le Vérificateur général publie son rapport sur l'usage qui est fait de nos contributions fiscales, mais je me bornerai cet après-midi à dire quelques mots sur la façon dont nos impôts sont d'abord prélevés.

Bien que le gouvernement tente d'une manière insidieuse de répartir les richesses du Canada, les pauvres se sont perceptiblement appauvris et les riches se sont visiblement enrichis pendant les dix années de cette société qui est censée être juste, mais qui n'en a plus pour bien longtemps encore. Les chiffres nous disent que les 20 p. 100 des Canadiens qui sont au bas de l'échelle des revenus ne gagnent que 4.4 p. 100 des revenus au Canada et que leur pouvoir d'achat a baissé de 7 p. 100 depuis dix ans. Voilà tout ce que cette société a réussi à accomplir. Les riches se sont enrichis et les pauvres se sont appauvris. Il y a une espèce de cercle fermé dans notre société et la société juste n'est juste que pour les libéraux.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le régime fiscal se fonde sur une échelle progressive, ce qui veut dire que plus on est riche plus on doit payer d'impôts et que le percepteur d'impôt doit évaluer le taux d'imposition des contribuables en fonction de leur capacité de payer. L'Institut Fraser a publié récemment un rapport statistique fort intéressant qui tient compte du fait que l'impôt sur le revenu n'est pas la seule forme d'imposition et que nos contribuables sont assujettis à toutes sortes d'autres impôts. Il y a l'impôt sur les bénéficiaires, l'impôt sur le revenu et la taxe de vente. La taxe de vente comprend la taxe sur les boissons alcooliques, l'impôt sur les spectacles et la taxe sur le tabac. Il y a des taxes d'accise, des taxes sur les combustibles, des taxes sur la sécurité sociale, des impôts sur les pensions. Ce sont tous des impôts déguisés. Il y a l'impôt foncier, les taxes sur les richesses naturelles, les droits à l'importation et toutes sortes d'autres taxes.

Je recommande aux députés d'étudier cet ensemble de chiffres qui indiquent que le gouvernement est, comme Robin des Bois, obsédé par l'idée de prendre aux riches ce qu'il donne aux pauvres. Quelqu'un m'a demandé l'autre jour si je pouvais lui donner un exemple de personnes à qui ce principe ait déjà rapporté quelque chose. Il faudrait vraiment beaucoup d'imagination pour en trouver. Les chiffres mentionnés dans cette étude ont trait à l'année d'imposition 1978. Celui qui gagnait \$15,000 par année à ce moment-là aurait eu un revenu net de \$9,472 par année après avoir payé toutes ces taxes supplémentaires. Celui qui gagnait \$25,000 par année, soit \$10,000 de plus, aurait eu un revenu net ou disponible de \$12,031 par année. Par contre, si quelqu'un gagnait \$40,000 par année, ou \$25,000 de plus que celui qui est au bas de l'échelle des revenus, il ne lui serait resté que \$11,191 après avoir payé tous ces impôts. Autrement dit, par rapport à la catégorie des contribuables gagnant \$15,000, ceux qui gagnent \$40,000 ne toucheraient que \$2,000 de plus une fois payés toutes les autres taxes, les permis, les droits et ainsi de suite.

On peut prétendre que quelqu'un qui gagne \$40,000 par an achète plus de biens de consommation et paie donc davantage en taxe de vente. On peut également prétendre que sa maison est plus grande et qu'il paie donc plus de taxes foncières et,

qu'en fait, il n'a pas à se plaindre. Il ne se plaint pas, mais le fait est que sur les \$25,000 supplémentaires de revenu, ceux qui gagnent le plus paient \$23,000 en taxes diverses à l'un ou l'autre des niveaux de gouvernement que ce soit la municipalité, la province, la région ou le gouvernement fédéral. Ces statistiques sont très importantes.

On pourra répondre à cet argument qu'il y a entre les riches et les pauvres au Canada un large fossé qui n'a rien à voir avec la fiscalité mais qui découle plutôt de notre économie, notre société de crédit. Le fait est que ceux qui gagnent le plus possèdent leur maison, leur voiture, leur frigidaire, leur télévision, tandis que les gagne-petits achètent tout cela à crédit. La coutume veut que tout le monde possède certains biens élémentaires. Le gouvernement semble encourager les gens à les posséder et à croire qu'ils y ont droit, qu'il s'agisse d'une maison, d'une voiture—et c'est un bien essentiel dans notre pays—un frigidaire et une télévision pour se tenir au courant de la vie et de l'activité culturelles. Or les gens dont les revenus sont peu élevés achètent ces articles à crédit; ce faisant, ils doivent payer, comme vous le savez, non pas une ou deux fois, mais trois fois le prix de leur téléviseur, de leur voiture ou de leur réfrigérateur. Voilà en réalité ce qui explique l'écart qui existe entre les riches et les pauvres. Autrement dit, ce sont ceux qui en ont le moins les moyens qui paient le triple du prix de leurs achats aux banques et aux institutions financières, aux planificateurs et aux ingénieurs sociaux qui siègent de l'autre côté de la Chambre et qui prélèvent leur part de sueur humaine sous forme d'impôts et de redevances. Les gens qui achètent à crédit n'ont droit à aucun allègement de l'impôt sur le revenu, des taxes sur les ventes et de toutes les autres formes d'impôts que j'ai mentionnées.

J'aimerais maintenant aborder la question de l'équité et parler du principe qui sous-tend notre système fiscal et qui consiste à réclamer une contribution proportionnelle aux moyens du contribuable. Comme vous le savez, au Canada, le pouvoir de payer varie considérablement selon le lieu de résidence. C'est ainsi que les revenus sont plus élevés à Vancouver qu'à Saint-Jean (Terre-Neuve). D'importants écarts existent même dans le couloir culturel et économique qui longe la frontière des États-Unis.

J'aimerais surtout vous parler un peu cet après-midi de l'écart incroyable qui existe dans le coût de la vie—facteur qui détermine au premier chef votre pouvoir de payer—entre les différentes régions: d'une part ce couloir économique qui longe la frontière; d'autre part les zones périphériques isolées de notre pays, en particulier les territoires situés au nord du 60^e parallèle où vit moins de 1 p. 100 de la population et qui comprennent plus des deux tiers de la superficie totale du pays; enfin, bien que l'écart soit moindre, la région que l'on désigne parfois sous le nom de couloir moyen du Canada et qui comprend les régions faiblement peuplées des provinces.

● (1520)

J'ai déposé un rapport devant le comité permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien. Il fait l'objet d'une étude permanente de la part de trois ministères, le Revenu national, les Finances et les Affaires indiennes et le Nord canadien. J'ai recueilli un certain nombre de statistiques qui démontrent de façon très tangible la gravité de l'écart entre les revenus et à quel point il empêche les habitants des régions nordiques non seulement de payer leurs impôts,